

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

**Présents :** Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

**Absente :** Stéphanie CÉRÈNE

**Convocation :** 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D2021-03

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

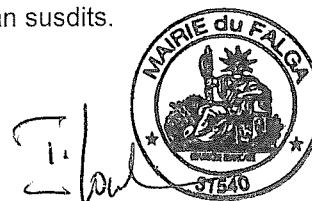
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 avec 9 voix pour et une abstention.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA

Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

**Présents :** Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

**Absente :** Stéphanie CÉRÈNE

**Convocation :** 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D2021-04

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE - LOTISSEMENT

Madame Anne-Marie GRANZOTTO prend la présidence de la séance et présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des opérations du Compte Administratif pour l'année 2020.

Elle précise que l'année 2020 dégage un excédent de fonctionnement de 119.638 € et un excédent d'investissement de 38580 €, d'où un excédent global de 158.218 €.

Hors la présence de Madame le Maire, le Conseil adopte ces comptes avec 9 voix pour et une abstention.

Madame Anne-Marie GRANZOTTO présidente de séance donne lecture des opérations financières de l'année 2020 pour le Budget du Lotissement.

Elle précise qu'aucune opération n'est intervenue dans le courant de l'année, ce budget présente un excédent de clôture de 4.241,57 €.

Hors la présence de Madame le Maire, le Conseil ADOPTE le Compte Administratif du Budget Lotissement avec 9 voix pour et une abstention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA

Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

**Présents** : Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

**Absente** : Stéphanie CÉRÈNE

**Convocation** : 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D2021-20 Annule et remplace pour erreur matérielle la D2021-05

### **VOTE DES TAXES DE L'ANNÉE 2021**

Madame le Maire présente le tableau de la fiscalité de l'année 2021 considérant la gestion de l'année 2020 et l'état de la trésorerie, elle sollicite l'avis de son Conseil en proposant de ne pas augmenter la part communale des impôts. Elle tient à préciser que ce budget est le quatorzième dont les taxes restent inchangées

Après en avoir délibéré, le Conseil DÉCIDE de ne pas appliquer d'augmentation des impôts pour l'année 2021 et VOTE le tableau de fiscalité suivant :

La réforme de la taxe d'habitation aurait pu entraîner une perte de recette pour les communes. L'Etat compense en reversant aux communes la part du foncier bâti du département (21.9%).  
Les deux taux s'ajoutent et la fiscalité locale demeure inchangée avec un taux du foncier bâti qui demeure à 28.06%

|                    |         |                      |                |
|--------------------|---------|----------------------|----------------|
| Foncier bâti :     | 125 500 | 21.9 + 6.6 = 28.06 % | 35271 €        |
| Foncier non bâti : | 14 000  | 48.36 %              | 6.770 €        |
| CFE                | 0       | 0 %                  | 0 €            |
| <b>TOTAL</b>       |         |                      | <b>42041 €</b> |

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

Absente : Stéphanie CÉRÈNE

Convocation : 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D2021-23 Annule et remplace pour erreur matérielle la D2021-20

### VOTE DES TAXES DE L'ANNÉE 2021

Madame le Maire présente le tableau de la fiscalité de l'année 2021 considérant la gestion de l'année 2020 et l'état de la trésorerie, elle sollicite l'avis de son Conseil en proposant de ne pas augmenter la part communale des impôts. Elle tient à préciser que ce budget est le quatorzième dont les taxes restent inchangées

Après en avoir délibéré, le Conseil DÉCIDE à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation des impôts pour l'année 2021 et VOTE le tableau de fiscalité suivant :

La réforme de la taxe d'habitation aurait pu entraîner une perte de recette pour les communes. L'Etat compense en reversant aux communes la part du foncier bâti du département (21.9%). Les deux taux s'ajoutent et la fiscalité locale demeure inchangée avec un taux du foncier bâti qui demeure à 28.06%

|                    |         |                      |                |
|--------------------|---------|----------------------|----------------|
| Foncier bâti :     | 125 500 | 21.9 + 6.6 = 28.06 % | 35271 €        |
| Foncier non bâti : | 14 000  | 48.36 %              | 6.770 €        |
| TOTAL              |         |                      | <u>42041 €</u> |

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

Absente : Stéphanie CÉRÈNE

Convocation : 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D2021-06

### **BUDGET 2020 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET LOTISSEMENT**

Madame le Maire propose à son conseil de délibérer sur la proposition du Budget Principal 2021. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent 2020 en réserve au compte 1068 pour l'année 2021.

Elle donne lecture de l'ensemble des opérations du Budget Principal 2021.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 196 960.25 €.

Les dépenses et les recettes de l'investissement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 56 580.42 €.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL ACCEPTE ces comptes du Budget Principal à l'unanimité

Madame le Maire propose à son conseil de délibérer sur la proposition du Budget du Lotissement 2020

Elle donne lecture de l'ensemble des opérations du Budget du Lotissement 2020.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 4.241,57 €.

Les dépenses et les recettes de l'investissement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 4.241,57 €.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL ACCEPTE ces comptes du Budget du Lotissement à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA

Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

**Présents :** Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

**Absente :** Stéphanie CÉRÈNE

**Convocation :** 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.  
D2021-07

### SUBVENTIONS

Madame le Maire propose à son Conseil la liste des associations qui recevront une subvention de la commune, et demande à son Conseil de délibérer pour les attributions suivantes pendant l'année 2021 :

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| ACCA ST FELIX-LE FALGA     | 80,00 €  |
| ACVA REVEL                 | 80,00 €  |
| AILES REVEL                | 80,00 €  |
| LES JARDINS DE LA LANDELLE | 100.00€  |
| ERABLES                    | 100,00 € |
| FNACA REVEL                | 80,00 €  |
| ICR CLAUDIUS REGAUD        | 200,00 € |
| TELETHON                   | 80,00 €  |
| CROIX ROUGE                | 100,00 € |
| JARDIN D'AMANDINE          | 100.00 € |

Après délibération, le CONSEIL ADOPTE cette proposition à l'unanimité des membres présents, et charge Mme le Maire de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA

Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

**Présents** : Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

**Absente** : Stéphanie CÉRÈNE

**Convocation** : 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D2021-08

### **Objet : Abandon du projet baptistère.**

Au vu des conditions techniques et financières, Madame Le Maire propose au Conseil l'abandon du projet de restauration du baptistère qui sera cependant sécurisé.

Après délibération, le CONSEIL ACCEPTE cette proposition avec 9 voix pour une voix contre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA

Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

**Présents :** Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

**Absente :** Stéphanie CÉRÈNE

**Convocation :** 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.  
D2021-09

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 19/10/2020 concernant la **Mise en place interrupteur sur l'armoire de commande EP . - référence : 2 BU 24** , le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

**- Mise en place d'un interrupteur à clef 3 positions (Marche forcée/Auto/Arrêt forcé) en façade du coffret de commande pour chaque coffret de commande.**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

|                                                                                     |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)                               | 217 €        |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG                                                 | 880 €        |
| <input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b> | <b>278 €</b> |
| Total                                                                               | 1 375 €      |

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal <sup>(1)</sup>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
Au FALGA, le 12/04/2021  
Le Maire,





# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

**Présents :** Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,  
**Absente :** Stéphanie CÉRÈNE

**Convocation :** 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.  
D2021-10

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28/12//2020 concernant la **Rénovation luminaires par LED avec abaissement de puissance**. - référence : 2 BU 25, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Remplacement de 2 points lumineux 100W par luminaire LED 40W maximum 3000k Voltana Comatelec ou équivalent y compris console acier galvanisé 0° (PL 7 et 8)
- Remplacement d'un point lumineux 50W par luminaire 45W maximum 3000k Voltana Comatelec ou équivalent y compris console acier galvanisé 0° (PL 1)
- Un abaissement de puissance devra être programmable selon le souhait de la commune
- Le reste de l'éclairage de la commune est déjà équipé d'un abaissement de puissance

Les prescriptions du SDEHG pour les travaux sur le réseau d'éclairage public sont les suivantes :

#### Economies d'énergie

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.
- Intégration de dispositifs permettant une réduction de puissance d'au moins 50% ou plus au cœur de la nuit.
- Sauf zone à configuration particulière (Accès PMR, piétonniers, ...) ou demande du maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.

L'esthétique et les caractéristiques techniques des luminaires seront définies précisément lors de l'étude technique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

|                                                                                     |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)                               | 650 €        |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG                                                 | 2 640 €      |
| <input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b> | <b>835 €</b> |
| Total                                                                               | 4 125 €      |

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

...

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune, par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 81 € sur la base d'un emprunt de 12 ans

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
Au FALGA, le  
Le Maire,

12 04 2021



# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

Absente : Stéphanie CÉRÈNE

Convocation : 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D 2021-11

Objet : Réparation des cloches de l'église du FALGA  
SECURISATION DES ACCES ET REMPLACEMENT DU TINTEMENT 1

Suite à la visite pour l'entretien annuel des cloches et la réception d'une offre de prix de la société BODET, Madame le Maire propose au Conseil de réparer le tintement 1 des cloches ainsi que de réaliser la mise en sécurité des accès.

Le Conseil à l'unanimité reconnaissant ce besoin adhère à ces réparations et autorise Madame le Maire à contacter le Conseil de CD 31 pour l'octroi d'une subvention (20%).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA  
Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents    | 10 |
| Votants     | 10 |

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Damien MONTAGNÉ, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX,

Absente : Stéphanie CÉRÈNE

Convocation : 29 mars 2021.

Madame Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

D2021-12

Objet : Achat d'une tronçonneuse

Madame Le Maire propose l'achat d'une tronçonneuse pour l'entretien paysager de la commune.

Le Conseil à l'unanimité reconnaissant ce besoin de matériel adhère à cet achat et autorise Madame le Maire à contacter le Conseil de CD 31 pour l'octroi d'une subvention (20%).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU  
Maire



Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA

Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00